

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

CCAS
DE
VIAS

DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE

PRISE CONFORMEMENT A L'ARTICLE

L 2122-22

DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n°2023-095

Objet : Décision relative à la mise à disposition à titre gratuit d'une salle du presbytère

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation de signature pour la durée de son mandat à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la demande de l'association Secours Catholique en date du 5 septembre 2023 concernant la mise à disposition à titre gratuit d'une salle du presbytère sis 16, rue bossuet à Vias,

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre à disposition de l'association Secours Catholique une salle afin de permettre aux administrés viassois d'échanger autour d'un « café solidaire ».

DECIDE

ARTICLE 1 : OBJET

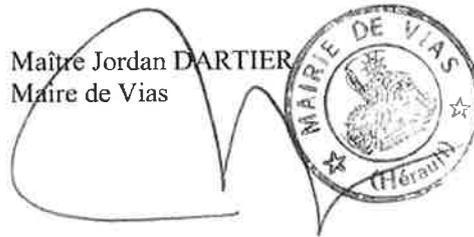
La Commune met à disposition à titre gratuit, au profit de l'Association Secours Catholique, une salle située dans les locaux du presbytère sis 16, rue bossuet à Vias, afin d'y organiser des rencontres « Café Solidaire » chaque jeudi après-midi de 14h à 16h.

ARTICLE 2 : DUREE

La mise à disposition est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention, et pourra être renouvelée tacitement, sans que la durée puisse excéder au total douze années, sauf dénonciation par l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Ainsi fait et décidé le 31 octobre 2023

Maire Jordan DARTIER
Maire de Vias



Le Président :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Commiss le 28/11/23

Publié le :